



ÉDITION NATIONALE

Échos^{de} la FHCC

Fédération de l'habitation coopérative du Canada

VOLUME 7, NUMÉRO 4, SEPTEMBRE 1999

À L'INTÉRIEUR

Nouveau règlement pour la FHCC en 2000

La nouvelle *Loi canadienne sur les coopératives* entraînera des changements pour la FHCC l'an prochain

PAGE 3

La politique relative au sous-peuplement

Quelques conseils sur ce sujet parfois délicat

PAGE 3

Choisissez votre délégué(e) maintenant

C'est le moment de vous préparer pour l'AGA de 2000 à Ottawa. Voici pour vous aider une copie de notre guide à l'intention des délégué(e)s.

PAGE 4

Les coopératives économisent un million de dollars

Les clients de SécuriMembre réalisent d'importantes économies dans les services d'assurance.

PAGE 5

Les coopératives de la C.-B. préparent une exposition pour la Semaine de la coopération

Les préparatifs pour la Semaine de la coopération sont en cours. Comment prévoyez-vous célébrer?

PAGE 7

THIS PUBLICATION IS ALSO AVAILABLE IN ENGLISH

VISITEZ NOTRE SITE WEB À L'ADRESSE SUIVANTE :

www.fhcc.ca

Malgré une rencontre encourageante avec M. Gagliano, les coopératives maintiennent la pression

Les membres des coopératives d'habitation peuvent se réjouir de la rencontre du 14 septembre entre la FHCC et le ministre fédéral responsable de la SCHL, **Alfonso Gagliano**. Nous pensons qu'il fera bientôt une annonce concernant l'avenir des coopératives d'habitation fédérales. Mais nous devons également maintenir la pression sur les députés fédéraux.

«Ce fut une rencontre très positive», a déclaré le président de la FHCC, **Wes Hosler**. «Je considère que nous avons eu d'excellentes nouvelles au sujet de questions clés. Le ministre a même mentionné que le gouvernement a ressenti l'énorme pression politique au sujet des questions touchant les coopératives d'habitation. Je crois que nous avons raison d'être très fiers de notre campagne de lobbying. Nous devons maintenir la pression pour nous assurer que le gouvernement adopte les mesures nécessaires.»

voir **Malgré une rencontre** à la page 2

La FHCC ouvre un bureau au Manitoba

Les coopératives d'habitation du Manitoba sont en voie de dissoudre le Housing Co-op Council of Manitoba (HCCM), la fédération locale au Manitoba, et d'ouvrir un nouveau bureau de la FHCC à Winnipeg.

Mel Willis, président du HCCM, souligne que les coopératives cherchaient une façon d'offrir de meilleurs services aux coopératives du Manitoba et de recruter de nouveaux membres dans cette province. Elles ont décidé de payer directement à la FHCC les cotisations qu'elles auraient normalement versées à leur fédération. En retour, les coopératives bénéficieront des services de base de la FHCC, en plus des autres services qu'elles auront négociés.

«Nous considérons cette décision comme une progression naturelle», souligne **M. Willis**. «Nous n'avons pas le même nombre de coopératives que l'Ontario ou la Colombie-Britannique. Nous voulions trouver la meilleure façon

voir **La FHCC ouvre un bureau** à la page 2

Une délégation de la FHCC a rencontré le ministre pour discuter de la protection des coopératives d'habitation pour l'avenir. La délégation a demandé une fois de plus que les coopératives de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Île-du-Prince-Édouard soient exclues des négociations sur le transfert des programmes de logement à ces provinces. Nous avons également demandé que les coopératives du Manitoba et des autres provinces qui ont signé une entente de transfert du logement social soient retournées à l'administration fédérale ou transférées à l'agence que nous proposons de mettre sur pied. Nous avons demandé au ministre de ne pas conclure d'entente de transfert avec l'Ontario tant que les coopératives relevant du programme provincial à coûts partagés et les ententes de suppléments au loyer ne sont pas protégées dans l'entente sur la réforme du logement social. Nous avons également souligné les problèmes que le long processus de transfert du logement social a causé aux coopératives en difficulté, particulièrement au Québec.

Le président de la FHCC a soulevé le grave problème des sans-abri au Canada et a indiqué que nous souhaitons discuter de cette question plus en profondeur avec le ministre dans un proche avenir.

Le ministre a réitéré sa volonté de rencontrer des représentants et représentantes de notre mouvement pour discuter de la mise sur pied d'un organisme national pour administrer les programmes de coopératives, déclarant qu'«il serait très utile pour le mouvement coopératif qu'un seul organisme prenne en charge toutes les coopératives.» La FHCC a hâte de rencontrer de nouveau le ministre pour discuter de notre proposition en vue de créer une agence

pour administrer les programmes de coopératives. Nous nous attendons également à ce qu'il fasse bientôt une annonce au sujet des coopératives dans les provinces qui ont indiqué qu'elles ne voulaient pas accepter les programmes fédéraux de coopératives.

Les coopératives d'habitation étaient représentées lors de cette rencontre par M. Hosler, la représentante régionale de l'Ontario, **Donna Charbonneau**, le représentant régional du Québec, **René Daoust**, un membre extraordinaire, **Gary Panagiotidis**, ainsi que par **Thom Armstrong**, le directeur général par intérim de la FHCC, et **Christopher Wilson**, le chargé des relations gouvernementales nationales.

En 1996, le gouvernement fédéral a décidé de transférer l'administration des programmes fédéraux de logement social aux provinces. Les coopératives d'habitation ont lutté fort pour empêcher ce transfert de leurs programmes aux provinces, craignant de perdre les aspects uniques attribuables au contrôle exercé par les membres des coopératives. Près de 90 p. 100 des coopératives d'habitation fédérales relèvent encore de l'administration fédérale. La rencontre a été positive, mais nous devons poursuivre notre campagne tant que nous ne verrons pas de résultats concrets et que nos logements ne seront pas en sécurité.

Pour plus de précisions au sujet de notre campagne d'action politique, communiquez avec le bureau de la FHCC pour connaître le nom du coordonnateur ou de la coordonnatrice du lobbying dans votre région. ★

La FHCC ouvre un bureau (suite de la page 1)

d'obtenir de bons services.» M. Willis, qui a été le premier président du HCCM lors de sa fondation en 1985, avait intérêt à s'assurer que le processus décisionnel fonctionne bien. Les membres du HCCM ont cheminé à travers un long processus, dont plusieurs ateliers et débats à plusieurs assemblées générales, avant de prendre leur décision.

«Si nous n'avions pas pris cette décision, je crois que nous aurions été obligés de fermer nos portes. Je pense que les coopérateurs et coopératrices dans les autres provinces considéreront cette mesure comme un solution possible à leurs problèmes.»

Le président de la FHCC, Wes Hosler, voit d'un oeil très positif la décision des coopératives de sa province natale. Déjà deux nouvelles coopératives ont manifesté leur intérêt à adhérer au mouvement. «C'était la bonne décision pour nous. Le mouvement coopératif continue d'évoluer avec le temps. Au fur et à mesure que notre mouvement évoluera, chaque région devra trouver la solution qui lui convient le mieux.» ★

Échos de la FHCC



Publié par

La Fédération de l'habitation coopérative du Canada

Bureau national

311-225 rue Metcalfe, Ottawa (Ontario) K2P 1P9
Télécopieur (613) 230-2231 Téléphone (613) 230-2201

Région de l'Ontario

207-2 rue Berkeley, Toronto (Ontario) M5A 4J5
Télécopieur (416) 366-3876 Téléphone (416) 366-1711

Bureau de Vancouver

201-133 8^e Avenue Est, Vancouver (C.-B.) V5T 1R8
Télécopieur (604) 879-4186 Téléphone (604) 879-4116

Rédactrice en chef : Merrilee Robson

© FHCC 1999. Les articles peuvent être reproduits. Veuillez indiquer que la FHCC en est l'auteur.

Nouveau règlement pour la FHCC en l'an 2000

Le Canada a maintenant une nouvelle loi pour les coopératives. La *Loi canadienne sur les coopératives* a été proclamée le 17 juin 1999 et elle entrera en vigueur le 1er janvier 2000. C'est à ce moment que le nouveau règlement adopté par nos membres à l'assemblée générale de cette année entrera en vigueur.

La nouvelle *Loi* actualise les lois régissant les coopératives constituées en vertu d'une loi fédérale et reconnaît les valeurs coopératives au Canada. Deux associations nationales, la Canadian Co-operative Association et le Conseil canadien de la coopération, ont joué un rôle clé dans l'élaboration de la nouvelle *Loi*.

La nouvelle *Loi* touche seulement les coopératives ayant une portée nationale, comme la FHCC. Les coopératives d'habitation individuelles continueront d'être régies par les lois coopératives provinciales et ne verront pas de changement.

La FHCC vous enverra plus d'information au sujet de notre nouveau règlement au début de l'année prochaine. ★

Pour bien comprendre les politiques relatives au sous-peuplement

Par «sous-peuplement», on entend qu'une personne ou une famille vit dans un logement coopératif considéré trop grand pour ses besoins. Qui décide quand un logement est sous-peuplé? Ce sont parfois les membres en adoptant une politique relative au sous-peuplement pour leur coopérative. C'est parfois aussi le gouvernement en imposant des restrictions relativement au sous-peuplement dans un programme gouvernemental de coopératives d'habitation ou de supplément au loyer. En général, une politique de sous-peuplement dans une coopérative peut prévoir qu'aucun ménage ne devrait disposer de plus d'une chambre par personne. Un programme gouvernemental type peut aller plus loin, exigeant notamment que des couples ou des jeunes enfants du même sexe partagent la même chambre.

Que doit faire une famille qui est considérée comme étant dans une situation de sous-peuplement d'après un de ces critères? Habituellement, elle doit déménager dans un logement plus petit lorsqu'un de ces logements est vacant (ce qu'on pourrait appeler une «rétrogradation résidentielle»).

Les politiques relatives au sous-peuplement sont bien intentionnées. Les coopératives veulent faire le meilleur usage de leurs logements à prix abordable en utilisant leurs plus grands logements pour loger les ménages plus nombreux. La rétrogradation résidentielle peut permettre d'étirer les subventions. Mais à moins qu'un programme gouvernemental n'exige cette rétrogradation, il n'est pas toujours nécessaire d'adopter une politique de sous-peuplement. Par exemple, si une coopérative a des droits d'occupation élevés ou de la difficulté à recruter de nouveaux membres, elle ne se souciera pas de faire correspondre les logements à la taille des ménages. Il est plus important pour elle de garder tous ses logements occupés, de sorte qu'elle peut choisir d'appliquer la règle du sous-peuplement uniquement aux membres qui reçoivent une subvention.

Bien entendu, il y a d'autres façons de distribuer les subventions sans obliger les familles à faible revenu à déménager dans des logements plus petits. Par exemple, une politique de subvention pourrait prévoir qu'une personne seule vivant dans un logement à deux chambres ne reçoit que le montant de la subvention auquel elle aurait droit si elle vivait dans un logement à une chambre. Cette solution ne s'applique peut-être pas aux coopératives qui ont une entente de supplément au loyer, mais elle pourrait être envisagée par les coopératives de l'article 95 (56.1).

Certaines coopératives veulent se doter d'une politique de sous-peuplement, mais elles ne sont pas prêtes à demander à leurs membres de longue date de déménager de leur logement familial lorsque leurs enfants devenus grands quittent le foyer familial. Une politique de sous-peuplement peut remédier à ce problème en précisant qu'après un certain nombre d'années, aucune famille ne sera obligée de changer de logement à moins qu'elle ne soit doublement sous-peuplée : par exemple, lorsqu'une personne seule vit dans un logement à trois chambres.

La situation est plus compliquée si votre coopérative est financée par le gouvernement de l'Ontario. Les récents examens des programmes provinciaux de suppléments au loyer en Ontario réalisés par le Ministère ont identifié le sous-peuplement comme étant un problème. Dans certains cas, les coopératives ont été avisées que les ménages occupant un logement sous-peuplé doivent déménager ou perdre leur subvention. Cette décision a créé beaucoup d'inquiétude dans les communautés coopératives, en particulier celles qui n'ont pas de petits logements. La Région de l'Ontario de la FHCC discute de cette question avec le Ministère et fera état de la situation dans un prochain numéro de l'édition ontarienne *d'Échos de la FHCC*.

voir **Pour bien comprendre** à la page 4

Pour en savoir davantage au sujet des règles relatives au sous-peuplement dans le cadre des programmes gouvernementaux ou pour obtenir des exemples de politiques dans d'autres coopératives, appelez votre fédération locale ou le bureau de la FHCC. ★

Spéciaux sur les vidéos à la Librairie de l'habitation coopérative

Le vidéo intitulé «The Battle of Beech Hall» a été tellement populaire à l'AGA de la FHCC à Terre-Neuve que la Librairie de l'habitation coopérative a vendu tous ses exemplaires. La Librairie a commandé d'autres exemplaires et ils sont maintenant disponibles, encore au prix de vente de 20 \$ l'unité.

Les vidéos suivants sont également en vente :

«Vivre ensemble — Vieillir ensemble», le livre et le vidéo, dont le prix régulier est de 28 \$ pour l'ensemble. Le prix de vente sera de 21 \$, ce qui représente un rabais de 25 p. 100.

Le vidéo intitulé «The Youth Video», un court vidéo filmé par des jeunes qui vivent dans les coopératives du Canada, qui se vend habituellement 14 \$, est en vente à 10 \$, ce qui représente également un rabais de 25 p. 100.

La diversité de nos coopératives couvre la gamme d'âge de nos membres, jeunes et vieux. Les trois produits de la Librairie mentionnés ci-haut démontrent l'importance de faire participer jeunes et vieux dans nos communautés coopératives. ★

Nouvelle politique pour mettre fin au harcèlement et à la discrimination

La FHCC croit que les gens ne devraient pas être victimes de harcèlement ni de discrimination. Nous protégeons nos employés dans leur milieu de travail grâce à notre politique du personnel. Maintenant, nous avons également une politique pour protéger les participants et participantes aux assemblées de la FHCC. Nous croyons que tous les membres devraient être traités avec respect.

Nous avons appliqué cette nouvelle politique pour la première fois à l'AGA de la FHCC à St. John's, Terre-Neuve. Un comité de médiation composé de trois personnes recevait les plaintes des personnes qui considéraient avoir été victimes de harcèlement ou de discrimination. Le comité de médiation a reçu huit plaintes pendant l'AGA. Dans chaque cas, le comité a parlé aux deux parties et a pu régler sept des plaintes à la satisfaction de chacun pendant l'AGA.

Le Comité sur la diversité et le conseil d'administration reverront la politique plus tard au cours de l'année et y apporteront des améliorations en fonction de notre expérience à l'AGA de 1999.

Cette politique est une étape importante pour nous assurer que la diversité de nos membres est respectée et que chacun se sente libre de participer pleinement aux activités de la FHCC. ★

Le bogue de l'an 2000

AN 2000

Ce numéro *d'Échos de la FHCC* renferme un encart avec de l'information pour vous aider à vous préparer pour l'an 2000. Pour plus de précisions au sujet du degré de préparation pour l'an 2000, consultez notre site Web (www.fhcc.ca) ou communiquez avec Louise Briglio, à notre bureau d'Ottawa, pour obtenir une copie des encarts précédents. ★

Économisez la TPS

Cette année, la FHCC enverra à tous ses membres un supplément à notre guide intitulé «Votre coopérative et la TPS». Ce supplément montrera aux coopératives d'habitation comment obtenir des remboursements de TPS ou de TVH plus élevés de la part de Revenu Canada. Les coopératives devraient consulter de nouveau ce guide et examiner si elles auraient avantage à présenter une demande pour obtenir le statut de municipalité. Si vous l'avez déjà fait, appelez-nous ou écrivez-nous pour nous indiquer combien d'argent vous avez économisé ou combien vous prévoyez économiser en demandant ce statut. Communiquez avec Louise Briglio au bureau d'Ottawa (lbriglio@chfc.ca). ★

Au service de nos membres

Choisissez votre délégué(e) dès maintenant

Pour beaucoup de délégué(e)s de coopératives, le travail ne se limite pas simplement à assister à l'assemblée annuelle de la FHCC. Beaucoup de coopératives font travailler leur délégué(e) tout au long de l'année. Les délégués assurent la liaison entre la coopérative et la FHCC et les fédérations locales.

Marlene Deacon, déléguée de la coopérative d'habitation David Wetherow à Vancouver, fait un rapport à chaque

réunion du conseil au sujet des réunions mensuelles de délégué(e)s organisées par la FHCC et la CHF/BC. Marlene, qui est la déléguée de sa coopérative depuis deux ans, souligne que les réunions locales l'ont aidé à se préparer pour participer à sa première AGA de la FHCC en 1998. Même si elle avait assisté aux réunions de délégué(e)s pendant un an avant l'AGA, elle a encore trouvé que le nombre de délégué(e)s à l'AGA était impressionnant. «C'est à ce moment que j'ai vraiment constaté l'ampleur du mouvement de l'habitation coopérative au Canada. Mais ma deuxième année, à St. John's, a été simplement extraordinaire. J'ai beaucoup appris.» Marlene a regroupé toute l'information qu'elle a ramenée dans un classeur dans le bureau de sa coopérative. Elle a également organisé des réunions dans sa coopérative pour tenir les membres informés de la campagne politique et les faire participer.

Si votre coopérative n'a pas encore choisi de délégué(e) pour assister à l'AGA de l'an prochain à Ottawa, c'est maintenant le moment de le faire. Votre délégué(e) pourrait ainsi commencer à se préparer pour bien représenter sa coopérative. Vous trouverez une copie du guide des délégué(e)s dans votre envoi d'*Échos de la FHCC* pour les aider à assumer ce rôle important. ★

Les jeunes à la FHCC

La FHCC et le mouvement de l'habitation coopérative offrent aux jeunes diverses façons de participer, dont le Forum jeunesse à l'AGA et les camps d'été pour les jeunes des coopératives.

Un groupe enthousiaste de sept jeunes ont assisté au Forum jeunesse de 1999 à l'AGA de St. John's. Ils provenaient de coopératives d'habitation de l'Alberta, de l'Ontario et de Terre-Neuve. Pendant le Forum, ils ont participé à diverses activités, notamment des ateliers sur le leadership et les techniques d'animation, l'historique et les enjeux des coopératives, des idées pour l'avenir et certains ateliers du Forum sur la formation des membres. Les jeunes ont également apprécié une excursion en mer à bord du Scadernia au cours de laquelle ils ont eu la chance d'observer de nombreuses baleines. Avant de tristes adieux dimanche, les participants et participantes ont fait une présentation aux délégué(e)s de l'AGA, qui comprenait un sketch, des témoignages personnels et une chanson originale composée pour les jeunes des coopératives.

Chaque année, la FHCC trouve des parrains pour envoyer des jeunes membres de coopératives d'habitation à des camps pour les jeunes dirigeants des coopératives. Ces camps sont organisés par les affiliés régionaux de la Canadian Co-operative Association. Cette année, 10 jeunes ont participé à des camps dans quatre régions du pays.

Les commandites des camps de 1999 de la FHCC ont été rendues possibles grâce à l'appui généreux des entreprises et des personnes suivantes : Blain Allen Inc., CANA Management Associates Ltd., COHO Management Services Society, Iler Campbell, Eugene Meehan, Morneau Sobeco, Prentice Yates & Clark, Print Action, Jean Stevenson Consulting, Winternute Randle Kilimnik, Worton Hunter & Callaghan.

Chaque année, à l'assemblée annuelle, nous organisons un tirage pour choisir les coopératives qui seront commanditées en vue d'envoyer un jeune membre à un camp de jeunes dirigeants dans leur région. Cette année, les jeunes des coopératives suivantes ont participé aux camps :

Pacific Heights Co-operative

Vancouver (C.-B.)

Paloma Housing Co-operative

Vancouver (C.-B.)

Sundance Housing Co-operative

Edmonton (Alberta)

Ashworth Square Co-operative

Mississauga (Ontario)

Bethune Housing Co-operative

Gravenhurst (Ontario)

Bonaventure Place Housing Co-operative

London (Ontario)

Main-Gerrard Co-operative

Toronto (Ontario)

Rossland Ridge Co-operative

Oshawa (Ontario)

Coopérative d'habitation Oasis

Tracadie-Sheila (N.-B.)

Future Housing Co-operative

St. John's (T.-N.)

Pour plus de précisions au sujet des programmes jeunesse de la FHCC, communiquez avec **Karla Skoutajan** au 1-800-465-2752 (à Ottawa, composez le 230-2201) ou par courriel à l'adresse suivante : kskoutajan@chfc.ca. ★

Les membres des coopératives économisent un million de dollars

À l'heure actuelle, plus de 9200 ménages coopératifs sont assurés dans le cadre de notre programme

voir **Les membres** à la page 6

d'assurance SécuriMembre. Ce programme assure le contenu des logements coopératifs et offre aussi une assurance de responsabilité civile. Si un membre économise en moyenne 100 \$ pour ses assurances par rapport au prix du marché (et beaucoup de membres économisent davantage), alors le groupe de membres de coopératives qui participe à ce programme économisera près d'un million de dollars l'an prochain. C'est ça le pouvoir des achats collectifs!

Nous nous préparons à accueillir le 10 000^e client de SécuriMembre cette année. Pour plus de précisions au sujet de ce service, composez le 1-800-387-1963. ★

Aide pour le personnel et les conseils d'administration des coopératives

La FHCC publie régulièrement de la documentation à l'intention du personnel des coopératives et des conseils d'administration qui les emploient. Voici nos plus récentes publications (en vente à la Librairie de l'habitation coopérative) :

You, Your Staff and the Law est un guide sur les règles provinciales en matière d'emploi destiné au personnel et aux conseils d'administration des coopératives. Des guides anglais sont disponibles pour la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et l'Ontario. Un guide français est aussi disponible pour l'Ontario. Les guides de 1999 sont maintenant disponibles.

Managing Arrears est une ressource utile pour le personnel chargé des arrérages de droits d'occupation. Il propose des méthodes et des règlements modèles pour gérer les arrérages. Des notes pour présenter un atelier sur les arrérages ont également été élaborées et sont disponibles pour les animateurs et animatrices ainsi que pour les fédérations de la FHCC.

Evaluating Staff est une nouvelle ressource traitant du processus d'évaluation pour le personnel et les conseils d'administration des coopératives. Il renferme un formulaire d'évaluation modèle et sera bientôt en vente à la Librairie de l'habitation coopérative.

Housing Co-ops as Employers est un petit dépliant qui traite des conseils d'administration, des membres et du personnel des coopératives d'habitation. Il offre des idées pratiques pour aider les conseils, les membres et le personnel à travailler harmonieusement ensemble.

Nous avons commencé à élaborer une politique modèle en matière de harcèlement en milieu de travail pour les coopératives. Cette politique devrait être terminée et accessible aux coopératives au début de 2000.

Nous continuons d'offrir d'autres séances de l'atelier intitulé *Le personnel des coopératives à titre de personnes-ressources*. En 1999, cet excellent programme de formation conçu pour le personnel qui travaille dans les coopératives sera offert pour la première fois dans l'ouest canadien.

Pour plus de précisions au sujet des publications mentionnées ci-haut ou d'autres ressources, appelez **Karla Skoutajan** au 1-800-465-2752. ★

Notre plan stratégique est maintenant prêt

Le plan stratégique de la FHCC a été envoyé par la poste à toutes nos fédérations et à tous nos groupes de ressources techniques membres à la fin de 1998. Si vous n'avez pas reçu votre exemplaire ou si vous souhaitez en recevoir un autre (en français ou en anglais), appelez **Louise Briglio** au bureau d'Ottawa de la FHCC (230-2201, poste 224, dans la région d'Ottawa ou 1-800-465-2752) et nous vous en enverrons un exemplaire immédiatement. ★

Plus tard cet automne!

Nous vous présentons **Primus Canada** et **IPrimus** — les nouveaux partenaires de la FHCC pour les appels interurbains à rabais et l'Internet à prix abordable. Surveillez les annonces! ★

Notre lutte pour une juste cause

L'espoir renaît chez les coopératives du Manitoba en raison de l'appui de la province à un retour à l'administration fédérale

Les membres des coopératives d'habitation au Manitoba ont appris que la province veut retourner l'administration de leurs programmes au gouvernement fédéral — et elles sont très heureuses de cette nouvelle.

Juste avant les élections au Manitoba, les membres des coopératives ont reçu une lettre de **Jack Reimer**, ministre du Logement du Manitoba, indiquant qu'il avait écrit à **Alfonso Gagliano**, ministre fédéral responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, pour demander que le gouvernement fédéral reprenne en charge l'administration des coopératives d'habitation du Manitoba.

Le NPD, qui a été élu majoritairement au Manitoba le 21 septembre, a adopté une politique semblable lors de son congrès provincial et a manifesté son appui par écrit. La FHCC communiquera avec le premier ministre désigné Gary Doer et le nouveau gouvernement dans les plus brefs délais.

«Voilà qui démontre que les coopératives d'habitation ne devraient jamais abandonner», a déclaré le président de la FHCC, **Wes Hosler**. «Nous étions très déçus en septembre de l'année dernière lorsque nous avons appris que le Manitoba avait signé une entente de transfert du logement social avec le gouvernement fédéral. Mais nous avons continué de lutter et maintenant, un an plus tard, le gouvernement du Manitoba a reconnu ce que nous avons toujours clamé — que les coopératives d'habitation sont différentes des autres formes de logement social et qu'elles devaient être traitées différemment».

En janvier, le ministre Gagliano avait annoncé que les coopératives d'habitation ne feraient pas partie du transfert des programmes fédéraux à l'Ontario. Peu de temps après, le ministre a indiqué qu'une telle décision serait également possible pour les autres provinces et que les provinces qui ont déjà signé une entente pourraient retourner le portefeuille des coopératives d'habitation. Depuis ce temps, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Île-du-Prince-Édouard ont toutes écrit au gouvernement fédéral indiquant qu'elles ne voulaient pas accepter les programmes de coopératives d'habitation. Le Manitoba est le premier gouvernement ayant signé une entente de transfert à proposer de remettre les programmes de coopératives d'habitation au gouvernement fédéral. ★

Le ministre Gagliano conserve le portefeuille de la SCHL

Lors du récent remaniement ministériel effectué par le premier ministre Jean Chrétien, le ministre Alfonso Gagliano a conservé son portefeuille de ministre responsable de la SCHL.

L'honorable **Claudette Bradshaw** continue d'être ministre du Travail et elle sera chargée de coordonner la réponse du gouvernement fédéral au problème des sans-abri.

«La FHCC aimerait féliciter ces deux ministres, qui ont conservé leurs portefeuilles», a déclaré **Christopher Wilson**, chargé des relations gouvernementales à la FHCC. «Nous sommes heureux de poursuivre nos rencontres avec eux pour discuter de questions importantes pour nos membres.» ★

Aide pour les sans-abri

Lors de notre AGA de 1999, les délégué(e)s de la FHCC ont adopté une résolution en vue d'examiner comment les coopératives d'habitation pourraient contribuer à régler le problème des sans-abri. Vous trouverez de la documentation à ce sujet dans le présent envoi. ★

Allées et venues

Les coopératives de la C.-B. préparent une exposition à l'occasion de la Semaine de la coopération

La troisième semaine d'octobre est le moment pour les coopératives et les caisses populaires de célébrer leur histoire et leurs nombreuses réalisations. Cette année, la Semaine de la coopération se déroulera du 17 au 23 octobre.

La FHCC et la Co-operative Housing Federation of B.C. organisent une exposition des coopératives d'habitation le 17 octobre pour marquer cet événement.

L'exposition aura lieu à Pitt Meadows, en Colombie-Britannique. Il y aura des rafraîchissements, de la musique, du maquillage et des clowns. Les organisateurs espèrent que l'exposition permettra de mieux faire connaître le mouvement de l'habitation coopérative, de recruter de nouveaux membres pour la FHCC et la CHF/BC et qu'elle sera une occasion pour les membres des coopératives d'établir des réseaux.

Que prévoyez-vous faire pour marquer la Semaine de la coopération? Nous aimerions relater comment les coopératives célèbrent cet événement dans un prochain numéro d'*Échos de la FHCC*. Communiquez avec **Merrilee Robson** sans frais au 1-877-533-2667 (879-4116 dans la région de Vancouver) ou par courriel à l'adresse suivante : mrobson@chfc.ca. ★

Nouveau directeur général à la FÉCHAM

Depuis le 16 août, Jean Lacroix est le nouveau directeur général de la FÉCHAM (Fédération des coopératives d'habitation montréalaises). Il se joint à Luce Pelletier (réception/information) et à Jean-Claude Tremblay (développement) à la Fédération. ★

Nouvelle coopérative en Colombie-Britannique

Moe Sihota, le ministre du Développement social et de la Sécurité économique de la Colombie-Britannique et ministre responsable de la BC Housing, a annoncé une aide financière pour la coopérative d'habitation Lore Krill dans le centre-ville de Vancouver. La coopérative compte 97 logements pour aînés et logements familiaux ainsi que 106 logements pour personnes seules en milieu urbain. Il s'agit de la première coopérative à obtenir un financement conditionnel dans le cadre du programme Homes BC 1999/2000 de la BC Housing. En juin, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé qu'il doublerait son aide financière pour permettre la construction de 2400 logements à prix abordable.

La coopérative d'habitation est nommée en l'honneur d'une des membres de la Four Sisters Co-op de Vancouver, Lore Krill, résidante de longue date du centre-ville est de Vancouver et militante dans la lutte contre la pauvreté, qui est décédée en avril. «Lore a travaillé sans ménagement pour les résidents et résidentes du centre-ville est», a déclaré **Kathleen Boyes**, membre du conseil de la coopérative. «L'annonce d'aujourd'hui appuie son travail acharné tout au long de sa vie et sa croyance en la philosophie de l'habitation coopérative. Je suis fière que notre coopérative ait dédié ses logements à sa mémoire. ★

Des délégué(e)s de coopératives d'habitation américaines se réunissent à Toronto

La National Association of Housing Co-operatives, une association sans but lucratif dont le siège social est situé à Washington, D.C., tiendra son congrès 1999 à Toronto, du 27 au 30 octobre. Ce congrès est accueilli conjointement par la FHCC et la Co-operative Housing Federation of Toronto. La CHF/T organise une visite des coopératives d'habitation de la région de Toronto dans le cadre de cet événement. Le congrès comporte plus de 50 ateliers pratiques pour les membres et le personnel des coopératives ainsi qu'un programme pour les jeunes coopérateurs et coopératrices. Pour plus de précisions, communiquez avec la National Association of Housing Co-operatives, téléphone : (202) 736-0797, téléc. : (202) 783-7869, courriel : coophousing@usa.net. ★

Nouveau membre coopératif

Félicitations à la directrice générale de la FHCC, **Alexandra Wilson**, et à **Paul-André Baril**, à l'occasion de la naissance du plus récent membre de leur famille. **Frédéric** est né le 2 mai, à 2 h 10. Il pesait 6 livres et 12 onces. Alexandra sera en congé de maternité jusqu'à la mi-octobre. ★

Au revoir à Stephanie Ballantyne

Beaucoup de délégué(e)s de l'AGA connaissent la voix benjournée et le visage souriant de Stephanie Ballantyne, qui coordonne l'inscription à notre AGA depuis les quatre dernières années. Stephanie s'est jointe à la FHCC à titre de coordonnatrice de programmes en 1996. Elle s'est mariée récemment et nous a quittés pour aller vivre à Nashville, au Tennessee, où son nouveau mari poursuit ses études universitaires. ★

Les coopératives de la C.-B. se joignent à la parade de la fierté gaie

Un groupe de membres de coopératives de la Co-operative Housing Federation of B.C. ont participé à la parade de la fierté gaie à Vancouver au début du mois d'août. Le groupe arborait la bannière de la CHF/BC.

«C'était merveilleux. C'était comme le Mardi-gras», a déclaré une administratrice de la CHF/BC, **Diane Winkler**, qui a aidé à organiser la délégation coopérative. «Ils avaient les meilleurs costumes.» Mme Winkler souligne que ce fut une excellente occasion d'accroître la visibilité de l'habitation coopérative et de nos communautés diversifiées.

La parade de la fierté gaie est la plus grande parade qui se déroule à Vancouver. C'était la première fois que la CHF/BC y participait, mais elle prévoit être de retour la prochaine fois avec un plus grand nombre de participants. ★

Nous sommes sur le Web

www.chfc.ca